



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE NIEDERMODERN

SÉANCE DU 21 avril 2026

Sous la Présidence de Mme Dorothee KRIEGER, Maire

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni

Le 21 avril 2026 à 19 H 00 dans la salle du conseil municipal, Mairie, 1 Impasse du Stade

Nombre de Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Excusé(es) : 1

Procuration : 1

Étaient présents : M. Pascal BERNHARDT, Adjoint ; M. Eric HAETTEL, Adjoint ; Mme Corinne ZAEPFEL, adjointe ; Mme Christelle BUR-GERLING, Mme Sylvie DOLLINGER, M. Claude DUTT, Mme Stéphanie GAST, Mme Marie-Hélène JEROME, M. Philippe LAEUFER, Mme Christine RIEDACKER, Luis SANCHEZ, Mme Tania ZACHARY.

Excusé (es) : M. Michel LUX.

Excusé (es) avec procuration : M. Cédric KRAUSE procuration à M. Pascal BERNHARDT

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 mars 2026
3. Approbation du Compte Financier Unique exercice 2025
4. Affectation des résultats
5. Fiscalité directe locale : vote des taux 2026
6. Budget Primitif 2026
7. Approbation du Compte Financier Unique ex 2025 LOTISSEMENT LA MODER
8. Affectation des résultats LOTISSEMENT LA MODER
9. Budget primitif LOTISSEMENT LA MODER 2026
10. Application de la fongibilité des crédits exercice 2026
11. demande de subvention « Donneurs de Sangs Bénévoles »
12. demande de subventions « Une Rose Un Espoir »
13. Délibération rectificative commission d'appel d'offre séance du 26 03 2026
14. Divers

OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune des séances.

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne à l'unanimité des membres présents et représentés, M. Eric HAETTEL secrétaire de la présente séance.

Débats : néant

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2026

Madame le maire soumet le procès-verbal de la séance du 26 mars 2026 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant l'adoption définitive.

DÉCISION

Le Conseil Municipal,
Sur la proposition du rapporteur,

► **Adopte**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 mars 2026

Débats : néant

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE EXERCICE 2025

Siégeant sous la Présidence de Mme le Maire Dorothee KRIEGER, la commission des finances s'est réunie le 20 avril 2026 à 19 H. Lors de cette séance le compte financier unique 2025 (CFU) a été présenté et étudié par l'ensemble de la commission qui l'a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2025, après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants ;
- L'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique ;
- Le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du CFU ;
- L'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Le budget primitif 2025 et les décisions modificatives ;

CONSIDÉRANT QUE :

- Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;
- Il constitue un document commun entre l'ordonnateur et le comptable public ;
- Il retrace l'ensemble des opérations budgétaires et patrimoniales de l'exercice 2025 ;
- Il doit être approuvé avant le 30 juin 2026 ;

PRÉSENTATION DU CFU 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice 2025	540 629.95
Recettes de l'exercice 2025	660 505.61
Résultats de l'exercice 2024 reportés	50 365.32
RESULTAT GLOBAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025	170 240.98

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice 2025	214 084.37
Recettes de l'exercice 2025	166 986.92
Résultats de l'exercice 2025	- 47 097.45
Résultats 2024 reportés (compte 001D)	- 39 449.62

RESULTAT GLOBAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 86 547.07
(dépenses 2025 - recettes 2025 + D001 report de l'ex N-1)	
RAR dépenses	- 8 656.00
RAR recettes	19 000.00
Soit un besoin de financement de :	- 76 203.07 €

Le résultat global d'exécution est de + 94 037.91 € compte tenu du résultat de la section de fonctionnement qui dégage un excédent de 170 240.98 € et du résultat de la section d'investissement qui est déficitaire de – 76 203.07 €

Par conséquent, le Conseil Municipal DECIDE d'affecter L'excédent de fonctionnement de 170 240.98 € à hauteur de 167 096.07 € au compte 1068 du BP 2026 (recette d'investissement) et le surplus soit 3 144.91 € en report au compte 002 recettes de fonctionnement.

DEROULEMENT DU VOTE

Conformément aux dispositions en vigueur, **Mme Le Maire se retire au moment du vote.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Mr Pascal Bernhardt, adjoint au maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 :

APPROUVE le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget principal

Article 2 :

ARRÊTE les résultats tels que présentés ci-dessus.

Article 3 :

DONNE ACTE que le CFU constitue le compte de résultat et le bilan de la collectivité.

Article 4 :

AUTORISE Mme Le Maire à signer tout document afférent.

Débats : néant

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE :**

D'affecter au Budget 2026, le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

- L'excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2025 de 170 240.98 € est affecté à hauteur de 167 096.07 € au compte 1068 du Budget 2026 (recette d'investissement)
Et l'excédent reporté de fonctionnement de 3 144.91 € est affecté au 002 (recettes de fonctionnement).
- Le déficit d'investissement de 86 547.07 € reporté au 001 (dépenses d'investissement) du Budget 2026

Débats : néant

OBJET : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026

Par délibération du 04 avril 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale :
14.44 %
TFB : 27.17 %
TFPNB : 37.87 %

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 à :

TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 14.44 %
TFB : 27.17 %
TFPNB : 37.87 %

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **DÉCIDE** de maintenir les taux à

TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 14.44 %
TFB : 27.17 %
TFPNB : 37.87 %
Débats : néant

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Retraçant les informations financières essentielles :

L'année 2025 confirme l'amélioration progressive de la situation financière de la commune, malgré un contexte national contraint marqué par la baisse des dotations de l'État et la hausse des coûts liée à l'inflation.

Grâce à une gestion rigoureuse et responsable, la commune dégage un excédent de fonctionnement solide, permettant de soutenir l'investissement tout en préservant les équilibres budgétaires. La capacité d'autofinancement progresse fortement, traduisant la solidité retrouvée de nos finances. Dans le même temps, la section d'investissement reste marquée par un besoin de financement, reflet des projets engagés pour améliorer le cadre de vie des habitants. Ce choix assumé d'investir s'inscrit dans une vision de long terme au service du développement du village.

La situation de la dette, bien que significative, demeure maîtrisée et soutenable, offrant à la commune des marges de manœuvre pour accompagner les projets futurs si nécessaire.

Toutefois, des points de vigilance persistent : une trésorerie contrainte, des marges fiscales limitées et des charges en augmentation. Ces éléments imposent de poursuivre une gestion prudente et exigeante.

Dans ce contexte, le budget traduit pleinement les priorités de l'équipe municipale :

- un village durable et responsable,
- un cadre de vie de qualité,
- un soutien affirmé aux associations et à l'école,
- des investissements utiles et maîtrisés.

Conclusion :

La commune aborde l'avenir avec lucidité et détermination. Si la situation reste tendue, elle est en nette amélioration et permet d'envisager la poursuite des projets dans un cadre financier maîtrisé, au service des habitants et du développement de Niedermodern.

Le projet du budget primitif 2026 atteint 593 709.91 € au titre de la section de fonctionnement et 432 500.98 € titre de la section d'investissement.

Le Budget Primitif 2026 présenté au Conseil Municipal a fait l'objet d'un examen détaillé en commission des finances du 21 avril 2026 qui a émis un avis favorable à l'unanimité quant à son application.

Après avoir pris connaissance des propositions concernant le Budget Primitif de l'exercice 2026 et des motifs qui justifient ces prévisions tant en recettes qu'en dépenses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2312-3, L16-12-1 à L1612-20, L. 5217-10-4, R. 2313-3

Sur avis favorable de la Commission des finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **APPROUVE** le Budget Primitif 2026,

BUDGET PRIMITIF 2025	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<u>DEPENSES</u>	593 709.91	432 500.98
<u>RECETTES</u>	593 709.91	432 500.98

Débats : néant

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE EXERCICE 2025 – LOTISSEMENT LA MODER

Madame le Maire présente l'exécution budgétaire de l'année 2025 qui peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées : 16 683.80 €

Recettes réalisées : 0 €

Résultat exercice 2025 : - 16 683.80 €

Excédent de fonctionnement reporté : 0.00 €

Résultat exercice 2025 : - 16 683.80 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées : 0.00 €

Recettes réalisées : 11 208.00 €

Résultat exercice 2025 : + 11 208.00 €

Excédent d'investissement reporté : 0.00 €

Résultat 2025 : + 11 208.00 €

déficit de clôture 2025 (fonctionnement et investissement) : - 5 475.80 €

Sortie de Madame Le Maire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **CONSTATE** la concordance des chiffres de l'ordonnateur avec ceux du comptable,
- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2025.

Débats : À la question de savoir si le budget annexe est obligatoire, il est précisé que celui-ci doit effectivement être maintenu. Lors de la vente des terrains du lotissement, les recettes seront intégrées au budget principal de la commune. En l'absence de réalisation des ventes, la convention avec l'EPF sera reconduite pour une durée de cinq ans.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS LOTISSEMENT LA MODER

Vu le déficit de fonctionnement de – 16 683.80 € et l'excédent d'investissement de 11 208.00 €, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'affecter le résultat de la manière suivante :

- 11 208€ sur le chapitre 001 en recette d'investissement du Budget Primitif 2026
- 16 683,80€ sur le chapitre 002 en dépense de fonctionnement du Budget Primitif 2026

Débats : néant

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 LOTISSEMENT LA MODER

Madame le Maire présente aux conseillers le budget annexe du Lotissement La Moder de l'exercice 2026. Elle donne les différentes précisions et explique chapitre par chapitre et article par article les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Ce dernier a fait l'objet d'un examen détaillé en commission des finances du 20 avril 2026 qui a émis un avis favorable à l'unanimité quant à son application.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE le budget primitif 2026 avec :**

⇒ **188 805.80 € en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement,**

⇒ **180 749.80 € en dépenses et en recettes de la section d'investissement.**

Débats : néant

OBJET : APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération numéro 25-2022 du 11 mai 2022, d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2023 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

DECISION :

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► Autorise le Maire :

- Pour l'exercice 2026, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

- Signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Sarre-Union pour mise en œuvre.

Débats : néant

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS « DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES »

L'association Donneurs de Sang Bénévoles Val de Moder et Environs dont le siège est à Maison des Loisirs 67350 UBERACH, ayant pour objet l'organisation des collectes de sang, sollicite auprès de la commune de Niedermodern une subvention se rapportant à l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de verser à l'Association Donneurs de Sang Bénévoles Val de Moder et Environs la subvention d'un montant de 500 euros au titre de l'année 2026. Cette dépense sera imputée au chapitre 65 de l'exercice 2026

Débats : néant

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION « Une Rose Un Espoir »

Mme Le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention reçues par l'Association à but non lucratif « Une Rose Un Espoir, secteur des 3 Vallées » qui vient, par leurs actions, en aide à la ligue contre le cancer en Alsace.

En 2026, l'opération aura lieu les 25 et 26 avril. L'association, sollicite la commune pour une subvention afin de financer l'achat des roses qui seront distribuées lors de leur passage dans la commune.

► Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'allouer une subvention de 500 € à l'association UNE ROSE UN ESPOIR, qui vient en aide à la ligue contre le cancer.

Débats : néant

OBJET : DELIBERATION RECTIFICATIVE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SEANCE DU 26 03 2026

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 mars 2026 portant constitution de la commission d'appel d'offres,

Vu la désignation des membres titulaires et suppléants intervenue lors de cette séance,
Considérant qu'une erreur matérielle a conduit à la désignation d'un membre suppléant en nombre excédentaire,

Considérant le courrier de démission en date du 13 avril 2026 par lequel Madame RIEDACKER Christine a présenté sa démission de ses fonctions de membre suppléant de la commission d'appel d'offres,

Le Conseil Municipale, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, :

DÉCIDE :

Article 1 :

De prendre acte de la démission de Madame RIEDACKER Christine de ses fonctions de membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

Article 2 :

De rectifier en conséquence la composition de la commission d'appel d'offres issue de la délibération du 26 mars 2026, afin de la rendre conforme aux dispositions réglementaires en vigueur.

Article 3 :

La composition de la commission d'appel d'offres est désormais fixée comme suit :

- Membres titulaires : M. Pascal BERNHARDT, M. Eric HAETTEL, MME Corinne ZAEPFEL.
- Membres suppléants : MM Claude DUTT, Philippe LAEUFER, Michel LUX.

Article 4 :

La présente délibération annule et remplace, en tant que de besoin, les dispositions correspondantes de la délibération du 26 mars 2026.

Article 5 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Débats : néant

OBJET : DIVERS

ÉCOLE

M. Haettel, adjoint au maire, présente le rapport de l'école issu du dernier conseil de classe.

- Effectifs actuels : 90 élèves
- Effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée : 78 élèves

De nombreuses communes sont actuellement concernées par des fermetures de classes. À ce jour, Niedermodern n'est pas impactée. Le rectorat poursuit toutefois un objectif de regroupement des écoles.

Par ailleurs, une meilleure organisation doit être mise en place concernant la sortie des élèves du périscolaire, celle-ci empiétant actuellement sur le travail des agents chargés de l'entretien.

La fête scolaire est prévue le **27 juin 2026**.

FÊTE SCOLAIRE

La fête scolaire se tiendra le **27 juin 2026**.

L'APE lance un appel à bénévoles pour une aide ponctuelle lors de cette journée.

FÊTES DES AÎNÉS

- 6 septembre 2026
- 10 janvier 2027

CRÉMATION DES SAPINS

Le 8 janvier 2027

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

En raison d'un manque de bénévoles disponibles lors des collectes en soirée, des associations voisines se proposent d'apporter leur soutien.

FLEURISSEMENT

La commune reconduit l'opération « bon de fleurissement ».

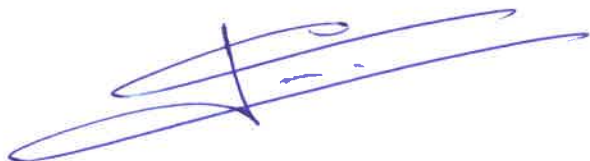
Les bons seront prochainement disponibles en mairie et une communication sera diffusée auprès de la population.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le 1er juin 2026 à 18 h 30 (reporté au 05 06 2026 à 19 H 00)

FIN DE LA SÉANCE : 20 H 30

Le secrétaire de séance



**Le Maire
Dorothee KRIEGER**



